

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA17 09003

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2017, le règlement suivant :

RCA17 09003 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS (DOSSIER 1171082003);

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 juillet 2017.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-sixième jour de juillet deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement